

Association Place au Vélo à Créteil
C/O M. Duprez
14 Rue Latérale
94000 Créteil

Créteil, le 20 mai 2013

Monsieur le Député-Maire,

Nous nous permettons de vous faire part de 4 accidents de piétons et cyclistes ces derniers mois dont on nous a rapporté l'existence :

- Le 7 juillet 2012 :

une cycliste de notre association, qui circulait sur la piste cyclable de l'avenue P. Brossolette, se dirigeant vers Maisons-Alfort, a été renversée et blessée par une automobiliste qui souhaitait entrer dans le parking de la porte de Brie.

Après avoir quitté la chaussée, l'automobiliste a été gênée par le stationnement d'un véhicule débordant largement du cadre de la place de stationnement et dont la hauteur a réduit fortement son angle de vue (photos).

Pour éviter de nouveaux accidents, nous proposons la neutralisation de cette place de stationnement afin d'assurer la visibilité réciproque des usagers -gage de sécurité-, ainsi que la mise en place d'un arrêt physique au droit de la tête des autres places de



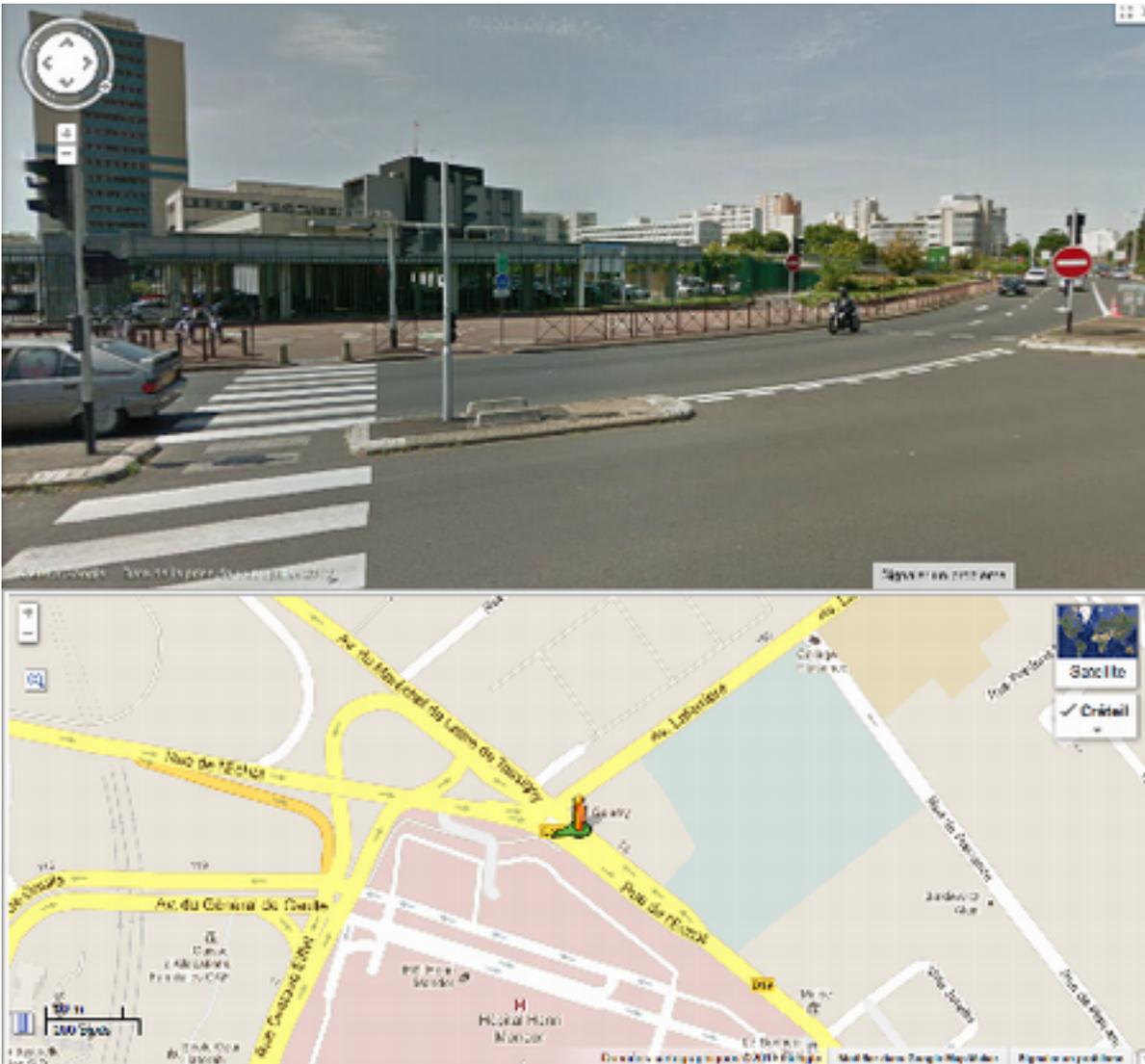
stationnement.

(Source : photo personnelle)

- Automne 2012 :

Sur le passage piéton devant les urgences de l'hôpital Henri Mondor, (70 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny) un collégien en roller s'est fait renverser alors qu'il traversait. Le jeune homme a traversé la 1ère partie de la chaussée puis la seconde sans remarquer que le feu était encore vert pour les véhicules.

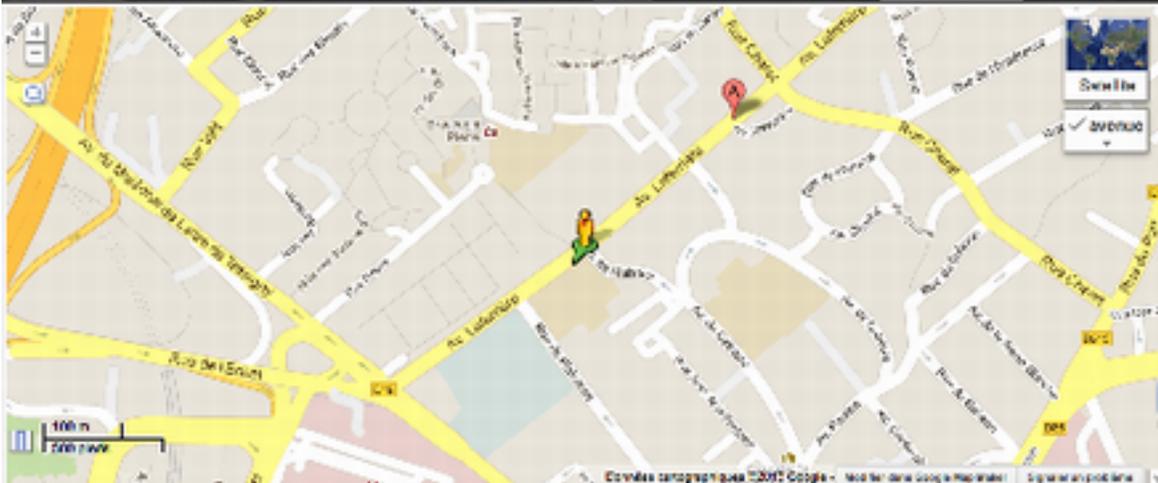
Nous demandons la réduction de la vitesse autorisée localement à 30 km/h, la synchronisation des feux tricolores dans les deux sens de circulation, la mise en place d'aménagements, tels qu'un radar (il en existe sur des routes départementales. Exemple : Choisy), des ralentisseurs, des coussins berlinois (il existe dans notre département des routes Départementales munis de coussins berlinois. Exemple : Villecresnes. Pourquoi pas celle-ci aussi), un trottoir traversant ou plateau surélevé pour réduire la vitesse souvent excessive des véhicules et sécuriser d'avantage ce lieu accidentogène.



(source : Google maps, 70 Avenue du Mal de Lattre de Tassigny, Créteil)

- Le 18 février 2013, une jeune fille du collège Plaisance s'est fait renverser par une voiture, avenue Laferrière sur le passage piéton devant le collège. La jeune fille a été hospitalisée pendant une semaine environ.

Nous demandons la réduction de la vitesse localement à 30 km/h, ainsi que la mise en place d'aménagements tels que des ralentisseurs, des coussins berlinois, un plateau surélevé, un trottoir traversant, un radar pédagogique afin de réduire la vitesse souvent excessive des véhicules et sécuriser d'avantage la traversée de la chaussée par les piétons.

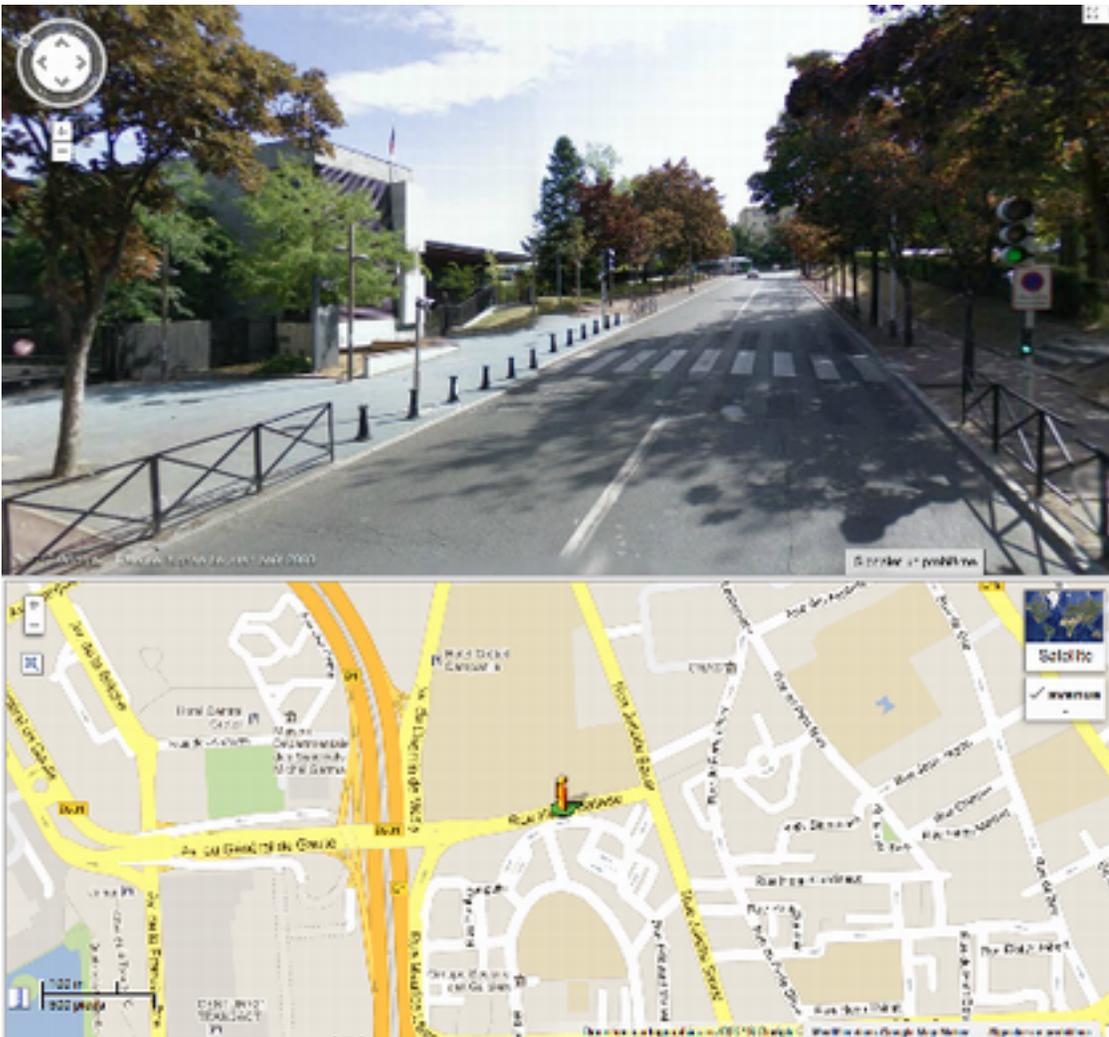


(Source : google maps, Angle rue de Maisons/Avenue Laferrière, Créteil)

- Le 19 avril 2013 :

Une adolescente s'est fait renversée devant le Lycée Saint Exupéry, rue Henri Matisse. Les pompiers sont intervenus, la jeune fille a été hospitalisée.

Nous demandons la réduction de la vitesse localement à 30 km/h, ainsi que la mise en place d'aménagements tels que des ralentisseurs, des coussins berlinois, un plateau surélevé, un trottoir traversant, une écluse avec by-pass vélo, un radar, une bande cyclable dans le sens de la montée afin de réduire la vitesse souvent excessive des véhicules, de sécuriser d'avantage la traversée de la chaussée par les piétons, d'assurer une réelle continuité piétonne avec le coeur du Mont Mesly et l'accès au Métro Créteil Préfecture.

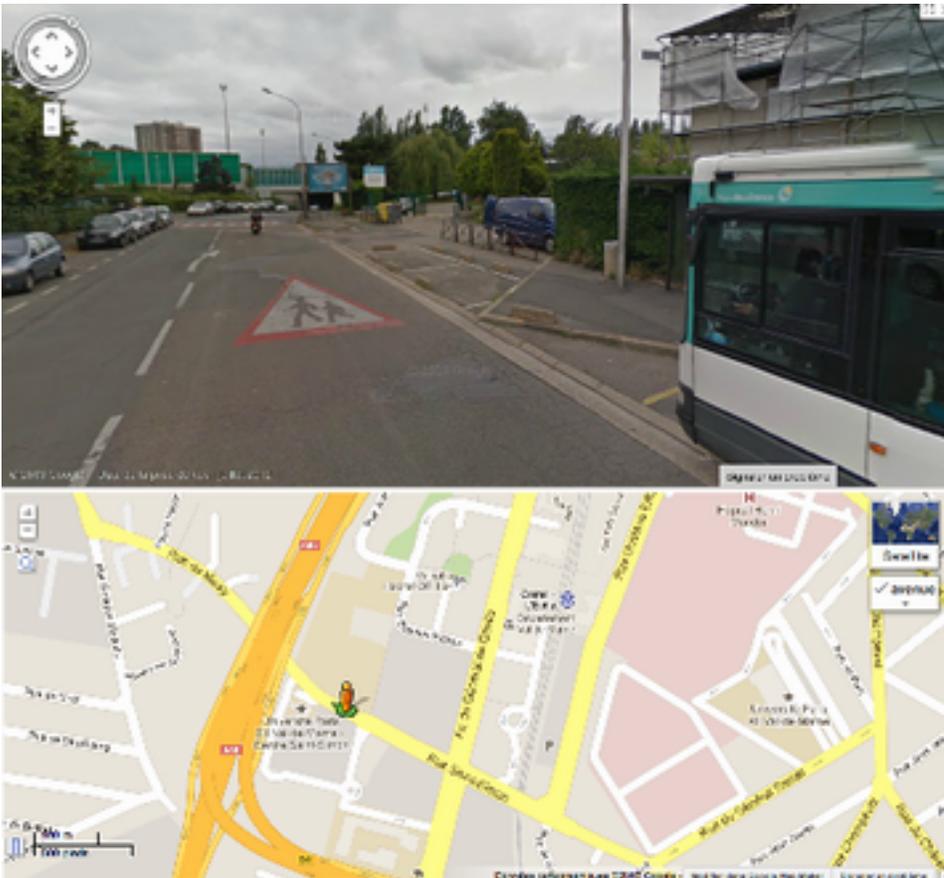


(Source : google maps, Rue Henri Matisse, Créteil)

Par la même occasion nous vous faisons part :

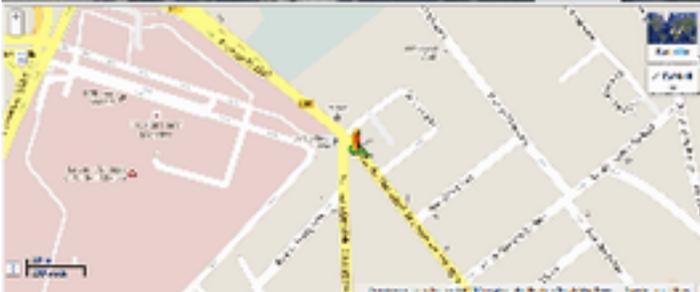
- De l'état catastrophique des abords du Collège Clément Guyard, rue Saint-Simon (barrières, bordures, parpaing...).

Nous demandons la réfection des trottoirs, de la chaussée, en veillant tout particulièrement à l'accessibilité (repérabilité, détectabilité) des cheminements piétons ainsi que des traversées piétonne de la chaussée, mais aussi la réduction de la vitesse à 30 km/h, ainsi que la mise ne place d'aménagements tels que des ralentisseurs, des coussins berlinois, un plateau surélevé, un trottoir traversant, un radar pédagogique afin de réduire la vitesse souvent excessive des véhicules, de sécuriser d'avantage la mobilité piétonne et la traversée de la chaussée.

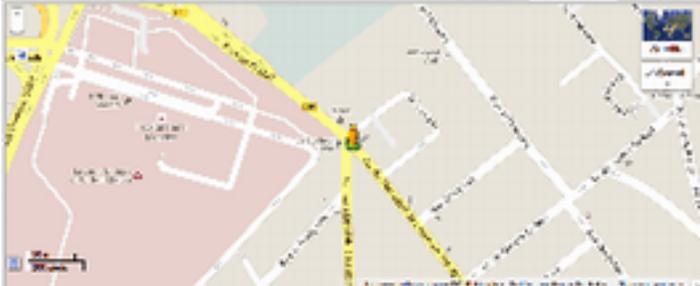


(Source : Google maps, 69 Rue St Simon, Créteil)

- De la présence de mobilier urbain, telles que des panneaux publicitaires (“sucette Decaux”), des cabines téléphonique, des poteaux, des décorations florales, aux intersections mais surtout devant et derrière les passage piétons. Ces “mobilier” créent un masque et/ou un fond qui ne permettent pas la visibilité réciproque des piétons et des usagers de la route. C’est le cas en particulier sur la RD19 entre L’hôpital Henri Mondor et la rue de Brie, sur l’avenue du Général de Gaulle, quai du halage.



(Source, Google maps, 38 Avenue Mal de Lattre de Tassigny, Créteil. Sens Maison-Alfort/Créteil)



(Source : Google maps, 40 Avenue Mal de Lattre de Tassigny, Créteil. Sens Créteil/Maisons-Alfort)



(Source : photo personnelle, janvier 2013, Angle Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny / Rue Jean Jaurès, Créteil)



(Source : google maps, 101 Avenue du Général de Gaulle, Créteil)

Nous demandons la suppression de tout mobilier urbain et de toute végétalisation à moins de 30 mètres des passages piétons sur la commune (à 50 km/h un véhicule met 28 mètres pour s'arrêter. Un piéton heurté par un véhicule circulant à 50 km/h a 3 chance sur 10 de survie, avec le plus souvent des séquelles invalidantes). Nous demandons que ces aménagements ne créent pas de gêne sur les cheminement piétons par la création, sur les trottoirs, de "zones techniques" distinctes du cheminement piéton.

Le Certu recommande pour éviter le masque à la visibilité aux abords des passages piétons, de les faire précéder par quelques unités de stationnement vélo (RAC, Certu, 2008)

Aussi, nous vous demandons de prendre, sans tarder, toutes les mesures nécessaires de bon sens permettant la circulation apaisée des usagers réputés vulnérables,(piétons, cyclistes, Personnes à Mobilité Réduite), de rendre notre ville accessible, et plus sûre.

Si vous le souhaitez, nous sommes à votre disposition pour tout rendez-vous, visite sur le terrain que vous et les services techniques voudrez bien nous accorder.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député-maire, l'expression de notre considération distinguée.

Maurice Duprez
Vice-Président